

Information relative à la protection des données à caractère personnel dans le cadre des enregistrements passés par les usagers au centre d'assistance technique aux téléservices du Département du Val d'Oise

Les appels passés auprès du centre d'assistance technique des téléservices du Conseil départemental du Val d'Oise (CDVO) sont susceptibles d'être enregistrés afin d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers.

Dans le cadre de ces enregistrements à des fins de qualité de service, vos données à caractère personnel sont traitées par le Département du Val d'Oise.

Ce traitement de données repose sur la base légale de l'intérêt légitime, poursuivi par le Département, d'amélioration continue de ses services.

Les enregistrements sont accessibles aux personnes suivantes :

- Au sein du CDVO : les personnes habilitées de la Direction des systèmes d'information
- En dehors du CDVO : le prestataire en charge de l'assistance technique des téléservices.

Vos données seront conservées de manière sécurisée pendant une durée de 15 jours puis seront effacées.

Conformément à la loi modifiée n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au Règlement général sur la protection des données (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement de vos données personnelles ainsi qu'un droit d'opposition et de limitation du traitement de vos données, que vous pouvez exercer auprès du Délégué à la protection des données du CDVO :

- Par voie électronique en envoyant un courriel à : dpd@valdoise.fr
- Ou en écrivant à : Le Délégué à la protection des données - Conseil départemental du Val d'Oise - 2, avenue du Parc - CS 20201 - 95032 Cergy-Pontoise Cedex.

Si après avoir contacté le Département, vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL.